

Le système scolaire québécois

De Marguerite Bourgeoys à aujourd'hui, le système scolaire a beaucoup évolué. Le réseau québécois accueille actuellement près d'un million d'élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire. Pour instruire, socialiser et qualifier ces enfants, adolescentes et adolescents, le gouvernement a établi des règles. Voici les principaux encadrements légaux auxquels sont soumis les établissements scolaires, les élèves et les parents.

L'obligation de fréquentation scolaire

Les élèves sont tenus de fréquenter l'école dès l'âge de six ans, c'est-à-dire à partir de la première année du primaire, jusqu'à ce qu'ils atteignent seize ans ou obtiennent un diplôme d'études secondaires. Le préscolaire n'est pas obligatoire, mais si vous y inscrivez votre enfant, son programme d'apprentissage sera encadré par la Loi sur l'instruction publique, cela signifie qu'il devra suivre toutes les règles, notamment le respect de l'horaire et du calendrier scolaire. Notez que la seule raison pouvant justifier une absence est la maladie. **Votre enfant ne peut manquer l'école sous aucune autre considération.** Vous devez savoir que le programme scolaire est substantiel et que de la nouvelle matière est présentée tous les jours. Toute absence occasionne donc un retard dans les apprentissages de votre enfant.

La langue

Dans toutes nos écoles, la langue d'enseignement, de travail et de communication est le français. Cela signifie que les activités scolaires et parascolaires se déroulent toutes dans la langue de Félix Leclerc. Sauf exception, la langue de communication avec les parents est uniquement le français, tant à l'écrit qu'à l'oral.

L'école laïque

Depuis 1998, les écoles publiques québécoises sont laïques. La question des religions est abordée sous un angle socioculturel dans le cours d'éthique et culture religieuse.

L'apprentissage par compétences

L'apprentissage par compétences nécessite que l'élève s'implique dans ses apprentissages en utilisant les savoirs essentiels et en les réinvestissant dans divers contextes. Les enseignantes et les enseignants évaluent des compétences reliées aux matières comme le français et les mathématiques, de même que les compétences transversales comme la méthodologie de travail, la coopération et le jugement critique.

Le programme de formation de l'école québécoise

Au Québec, toutes les écoles subventionnées doivent suivre le programme de formation de l'école québécoise. Il s'agit d'un programme axé sur le développement des compétences, c'est-à-dire le savoir-être et le savoir-faire. Pour soutenir le programme, les enseignantes et les enseignants utilisent différents outils, dont la progression des apprentissages et le régime pédagogique.

Les évaluations

Le ministère de l'Éducation évalue ponctuellement l'atteinte des compétences par les élèves. Au primaire, en 4^e et en 6^e année, votre enfant devra passer des épreuves ministérielles. Ces dernières tracent le portrait provincial du développement des élèves. Même si les résultats de ces épreuves apparaissent au bulletin de votre enfant, elles ne représentent qu'un élément parmi tous ceux utilisés par le titulaire pour porter un jugement sur le développement de ses compétences. L'enseignante ou l'enseignant est le seul professionnel pouvant attribuer un résultat au bulletin de votre enfant. Pour ce faire, elle ou il utilise ses observations, les travaux, les épreuves obligatoires ou non, les tests et toute autre trace des apprentissages qui lui semble pertinente.

L'importance du rôle du parent

Le parent, les enseignants, les membres du service de garde et de surveillance des dîneurs forment une grande équipe. Tous travaillent à la réussite de l'enfant. La communication entre toutes ces personnes est essentielle. C'est pourquoi votre enfant doit vous remettre ses travaux et partager avec vous les explications et les commentaires reçus au cours de la journée. L'école communique avec les parents en utilisant différents médiums, par exemple le plan de travail, l'agenda et des plateformes électroniques comme Mozaïk et Class Dojo. Vous devez tous les jours consulter l'agenda de votre enfant pour voir si l'école y a écrit un message. Enfin, pour favoriser l'apprentissage de son enfant, le parent est invité à encourager le développement de saines habitudes de vie. Pensons à une bonne alimentation, à un sommeil de qualité, à un espace de travail approprié et à la pratique de l'activité physique.

Les encadrements légaux

Différents encadrements légaux assurent la cohérence des pratiques dans l'ensemble des écoles du Québec.

La Loi sur l'instruction publique détermine, entre autres, les droits des élèves, les rôles et les responsabilités des centres de services scolaires, celle des directions d'établissement et celles des enseignantes et des enseignants.

Le régime pédagogique définit l'ensemble des matières devant être offertes aux élèves ainsi que le temps consacré à l'apprentissage de chacune.

Le Programme de formation de l'école québécoise constitue un ensemble structuré d'éléments permettant la réalisation du projet éducatif. Ses composantes sont ancrées dans les réalités culturelles, économiques, géographiques, historiques, sociales et politiques du Québec contemporain.

La progression des apprentissages indique quels savoirs essentiels doivent être enseignés à quel niveau scolaire.

Enfin, différentes politiques du ministère de l'Éducation encadrent les écoles. On pense à la Politique pour les élèves en difficulté d'apprentissage ou à celle sur l'évaluation des apprentissages.

Le projet éducatif

Bien que toutes les écoles du Québec suivent le même programme, le projet éducatif permet à chacune d'avoir sa propre couleur. Ainsi, une école peut offrir plus de sport, d'art ou de sciences que le prescrit le régime pédagogique. Elle peut même se doter d'un programme particulier. On pense aux écoles alternatives ou à celles offrant le programme d'éducation internationale.

Bref, le système scolaire québécois repose sur de solides assises permettant d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage possible à tous les élèves.